



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date de convocation :
04/06/2020

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le onze juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Claudie SERRE, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/35 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

Les articles 1650 et 1650 A du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La commission communale des impôts directs comprend 9 membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué, président
- et huit commissaires
- Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Aux termes de l'article 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code
- dont les bases d'imposition ont été évaluées d'office, par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de proposition établie par

le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires, et seize noms pour les commissaires suppléants.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste de 32 noms suivante :

TITULAIRES				
Sexe	Nom Prénom	Adresse	CP	Ville
F	Maryse NOGUES	42 Grand Rue	66130	Ille sur Tet
F	Béatrice GUERRERO	12 rue Roland garros	66130	Ille sur Tet
M	Alain DOMENECH	9 rue Moulard	66130	Ille sur Tet
M	Georges LLOBET	Ch Las Castillounes	66130	Ille sur Tet
M	Stéphane FRIEDERICK	40 rue Rouget de l'Isle	66130	Ille sur Tet
M	Patrice NAVARRO	Rue des Ferratjals	66720	Latour de France
M	Jean-Louis LIGAT	5 rue Henri Dunant	66130	Ille sur Tet
F	Nicole HERISSON	3 rue Moulard	66130	Ille sur Tet
F	Caroline PAGES	5 rue du Malpas	66130	Ille sur Tet
F	Annabelle ALESSANDRIA	9 impasse du Canigou	66130	Ille sur Tet
M	Marion MABILLE	87 ch Réalet	66130	Ille sur Tet
F	Danielle POUDADE	4 rue des Mimosas	66130	Ille sur Tet
F	Francine RAMEAU	1 rue des Colomines	66130	Ille sur Tet
F	Hélène PRADES	36 rue Rouget de l'Isle	66130	Ille sur Tet
M	Claude AYMERICH	1 rue de la Coupe de France	66130	Ille sur Tet
M	Daniel RENOULLEAU	12 rue Roland Garros	66130	Ille sur Tet
SUPPLEANTS				
F	Armande IGLESIAS	31 rue Rouget de l'Isle	66130	Ille sur Tet
M	Cédric SANCHEZ	2 rue de la Parayre	66130	Ille sur Tet
M	Thierry SABOURAUD	1 rue J.B Moynier	66130	Ille sur Tet
M	Bernard COURCELLE	4 place de la République	66130	Ille sur Tet
M	Yacine SEBHAOUI	11 rue Juliette et Marcelle Molins	66130	Ille sur Tet
M	Frédéric CRAVO	24 rue des Orangers	66130	Ille sur Tet
F	Christelle VERNE	3 bis chemin de l'Ermita	66130	Ille sur Tet
M	Valérie CRIBEILLET	17 rue des Lilas	66130	Ille sur Tet
F	Claudie SERRE	43 rte de Montalba les Tuileries	66130	Ille sur Tet
F	Naïma METLAINE	21 rue Arago	66130	Ille sur Tet
M	Jérôme PARRILLA	5 cami de las Mouillères	66130	St Michel de Llotes
M	Jean-Philippe LECOINNET	1 chemin de la Sini	66130	Ille sur Tet
M	Jean SOLAZ	12 rue J.S Pons	66130	Ille sur Tet
M	Maurice CHANARD	5 rue des Vergers	66130	Ille sur Tet
M	Denis OLIVE	11 rue Rouget de l'Isle	66130	Ille sur Tet
F	Vanessa DENAYRE	1 chemin de la Sini	66130	Ille sur Tet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 Fait à Ille sur Tet, le 11 juin 2020

Le Maire,

 William BURGHOFFER

